

Conseil Municipal du 8 janvier 2015

Procès-verbal

Présents : BARJOU C. -- CÊTRE D. - CHALMEY A. -- FAIVRE J.P. - GARCIA J.F. - KALANQUIN J.P. - LUAS A. -- VIEILLE I. - MASSON S. - FALLOT J.P. - DORMOY L.

Absent(s) excusés : LUAS C. - BOMONT Y. - CLERC C. - ROBIN M.P.

Secrétaire de séance : DORMOY L.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attentat terroriste de Charlie Hebdo à Paris.

Demande de subvention DETR

Projet de restructuration du presbytère en 3 logements locatifs sociaux

Vu l'engagement de ce projet pour lequel la tranche ferme (travaux du clos et du couvert) a été réalisée courant 2014,

Vu la présentation des travaux qu'il reste à réaliser : tranche conditionnelle (l'ensemble des corps d'état secondaires, pour les travaux d'aménagement intérieur),

Vu le prix de revient et le plan de financement présentés et joints à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- engager les travaux de la tranche conditionnelle,
- solliciter la subvention d'Etat au titre de la DETR 2015. Au cas où cette subvention DETR ne serait que partiellement accordée ou pas du tout accordée, la commune de Pusy-Épenoux s'engage à autofinancer ce projet,
- signer les contrats de prêts avec la CDC et la CARSAT,
- percevoir les subventions diverses accordées et à venir sur ce dossier dont : Conseil Général, CAV, Etat, ..etc.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Changement de Propanier - complément

Il convient suite à la demande de la préfecture d'annuler et de remplacer la délibération du 8 décembre 2014.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offres pour le changement de propanier auprès de 3 entreprises (BUTAGAZ, ANTARGAZ et PRIMAGAZ).

Le Propanier PRIMAGAZ a été retenu pour le marché ci-dessous :

- marché d'une durée de 5 ans,
- estimé globalement à 53 000 € sur la durée du marché.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Autorisations de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal, les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au vote du budget primitif 2015, la commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement.

La réglementation prévoit une autorisation pour le Maire de régler les factures d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits par chapitre budgétaire lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L1612-1 du CGCT).

DCM : Accord pour délibération du Conseil Municipal.

***Informations :**

Cérémonie des vœux + honorariat : 17/01/2015 à 11 h 00

Préparation à la salle des fêtes, vendredi 16/01/2015 à 18 h 00

SITA : Visite en janvier 2015 en cours de préparation

*** Points également évoqués :**

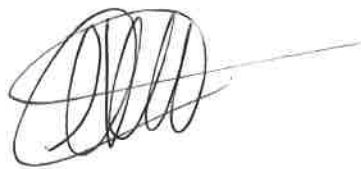
Demande d'une benne à verre à Épenoux,

Demande une étude à l'ONF pour sécurisation du Chêne Bénit si besoin,

Documents pour finalisation du site Internet,

Problème de branchages ligne électrique à Épenoux

La secrétaire,
DORMOY L.



Le Maire,
KALANQUIN J.P.

